

ASSEMBLEE GENERALE DU 6 JUIN 2023

Le mardi 6 juin 2023 a eu lieu l'Assemblée Générale du Foyer d'Accueil Chartrain, au 12 rue Hubert Latham, à Chartres.

L'Assemblée Générale a permis de rassembler adhérents, bénévoles, partenaires et salariés autour des perspectives et projets à venir au Foyer d'Accueil Chartrain.

Le Président ouvre la séance et remercie chaleureusement les participants de leur présence.

Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 juin 2022, téléchargeable du site du FAC, n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

Le Président présente le rapport moral et le soumet à l'approbation des adhérents.

Il donne ensuite la parole à Sébastien POULIN, Responsable administratif et financier, représentant Christian MATELET, trésorier, pour lecture du rapport financier de l'année 2022.

RESOLUTIONS FINANCIERES

Affectation Résultat 2022 : Excédent 35 771.00 €

↳ - 26 193.60 € en diminution du compte « Réserve de compensation des déficits CHRS »

↳ + 354.55 € en « Réserve de compensation des déficits - HU CHRS »

↳ + 167.15 € en « Réserve de compensation des déficits - AAVA »

↳ + 7 450.19 € en « Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation CADA »

↳ + 38 586.07 € en « Excédent affecté à l'investissement LHSS »

↳ + 15 406.64 € en « Report à nouveau autres établissements ou services »

Madame Aïcha BENOUMESSAD (commissaire aux comptes), présente ses rapports officiels et approuve l'ensemble des comptes de l'association, elle a souligné la qualité du travail effectué.

Thierry Martinez, Directeur donne la parole aux questions de l'assemblée puis fait procéder aux votes suivants :

Le rapport financier 2022, les affectations de résultats, résolutions ainsi que les orientations budgétaires 2023 sont adoptés à l'unanimité.

Maintien à l'unanimité du montant des cotisations pour 2024 (10 € de base, 30 € de soutien et 50 € de solidarité).

Madame Catherine GAGELIN, Directrice adjointe, présente le rapport d'activité de l'année 2022.

Après échanges avec l'assemblée, le rapport d'activité est voté à l'unanimité.

La présentation des différents rapports étant terminée, il est procédé au renouvellement du conseil d'administration.

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de douze à vingt-quatre membres élus à la majorité des suffrages exprimés parmi les adhérents, personnes physiques, pour trois ans et rééligible.

Le conseil d'administration est renouvelable par tiers, lors de l'assemblée générale.

Pour être recevables, les nouvelles candidatures au conseil d'administration doivent être adressées par écrit et reçues par le président dix jours au moins avant l'assemblée générale, et validées par le bureau.

Les salariés du FAC en activité ne peuvent être candidats au conseil d'administration.

Les tiers sortants :

CHARON Romyns Felix, qui se représente

MATELET Christian, qui se représente

VERNADAT Denis, qui se représente

Trois nouvelles candidatures sont présentées :

CHOUGNY Ludovic

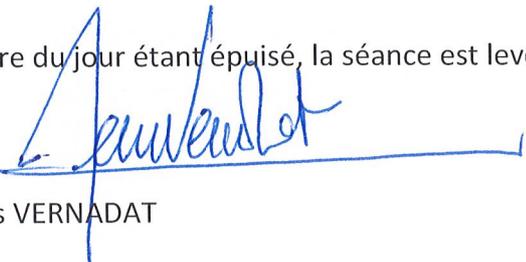
TABARINO Eric

VO Marc

Après un vote à bulletin secret, le nouveau conseil d'administration compte donc seize administrateurs, dont la composition est la suivante :

ARBOUCH Philippe	MAIER Geneviève
BECKER Anne-Marie	MATELET Christian
BROU Léo	MILET Roxane
CAILLEAUX Maryse	ROUX Joëlle
CHARLIER Jean-Pierre	SOULIER Isabelle
CHARON Romyns-Felix	TABARINO Eric
CHOUGNY Ludovic	TOQUE Francine
GUILLAUME Josiane	VERNADAT Denis
LOMBARD Olivier	VO Marc
LEGENDRE Joël	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.



Denis VERNADAT

Président de l'Association